



Conditions Générales de Vente

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Savoir Faire Transmission pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Contractualisation

Une convention de formation en double exemplaire est établie, reprenant le descriptif et le déroulement de la formation, à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée dans les 10 jours au moins avant le début de la formation. Sans retour de la convention dans les délais, les stagiaires ne pourront pas suivre la formation.

Responsabilité

Savoir Faire Transmission s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

Débit ou abandon

a) En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, l'organisme facturera sur le coût total 10% au titre de dédommagement. La somme correspondante ne pourra être imputée sur la participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, ni faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

b) En cas de réalisation partielle de la formation du fait du client, seule sera facturée la partie effectivement réalisée.

c) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 10 jours francs avant la date de commencement de la formation.

Dispositions financières

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation. En cas de participation partielle à la formation, seules les heures effectivement réalisées seront facturées. Paiement (si pas de prise en charge par un OPCO) : règlement à réception de la facture Savoir Faire Transmission.